

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/134/1.5

Feuillet n° 14.

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 7 décembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, **Suppléant** : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE

représente Edmond Claude DELPY,

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORSE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

OBJET : « Démarche sur la signalétique : Projet de délibération pour le groupement de commande - Grand Site de France de la vallée de la Vézère - Phase 2 : Projet de définition de signalisation »

Monsieur le Président rappelle qu'une démarche sur la signalétique en Vallée de la Vézère a été initiée en 2017 dans le cadre du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère.

Il précise que les études et les productions qui découleront de la démarche signalétique doivent permettre une amélioration et une mise en cohérence de la signalisation des activités et des services, en adéquation avec le contexte paysager remarquable de la vallée de la Vézère et avec la démarche de protection et de valorisation mise en œuvre dans le cadre du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère.

AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020134-DE
Regu le 17/12/2020

Il ajoute que cette démarche concerne trois communes de la Communauté de communes, à savoir : Condat-Sur-Vézère, Le Lardin-Saint-Lazare et Terrasson-Lavilledieu.

Au cours de l'année 2018, le bureau d'études ASCODE a réalisé le schéma directeur de chaque commune, c'est-à-dire que toutes les activités à signaler ont été référencées et les parcours de liaison ont été définis. Ascode avait rencontré chaque maire pour travailler ce document en concertation. Cette première phase permettait de répondre à la question « Que signaler ? »

L'étape suivante est la réalisation du « projet de définition ». C'est un document qui permet de définir concrètement les panneaux (implantation sur le terrain, nombre, mention, taille, rétro-réflexion, méthode de fixation...). Cette seconde phase permettra de répondre à la question « Comment signaler ? »

Pour se faire, la Communauté de communes Vallée de l'Homme, la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et la Communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède auront recours à un groupement de commande selon une convention désignant la Communauté de communes Vallée de l'Homme comme « coordonnateur » adjudicateur.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC		Recettes	
Etudes pour le projet de définition	50 000	DREAL 70 %	35 000
		Autofinancement	15 000
Total	50 000	Total	50 000

La part d'autofinancement sera répartie entre tous les membres en fonction de la clé de répartition suivante : 50% selon la population résidente, 50% selon la superficie de chaque membre du groupement concernée par l'étude.

Répartition de la part d'autofinancement							
Clé de répartition 50 % / Nombre d'habitants				Clé de répartition 50 % / superficie			
Montant à répartir : 7500,00				Montant à répartir : 7500,00			
Collectivités	Nb d'hab	Part %	Part €	Superficie	Part %	Part €	Participation totale
CC Vallée de l'Homme (26 communes)	16010	58,96%	4 421,67	519,93	83,00%	6 225,02	10 646,69
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède (2 com)	2249	8,28%	621,13	39,66	6,33%	474,84	1 095,97
CC Terrasson Thenon Hautefort (3 communes)	8897	32,76%	2 457,19	66,83	10,67%	800,14	3 257,33
TOTAL	27156	100%	7 500,00	626,42	100%	7 500,00	15 000,00

Un Comité de pilotage est mis en place avec pour mission d'assurer le suivi et la validation des principales étapes du déroulement de la démarche signalétique. Il est présidé par le Président de la communauté de communes coordonnateur de la convention de groupement de commande. Il est constitué de membres titulaires et de membres suppléants représentant chaque collectivité partenaire. Ces membres s'engagent à suivre le déroulement de la démarche sur la signalétique, à participer au Comité de pilotage, et à transmettre les informations et besoins auprès de sa collectivité.

Par ailleurs, le Comité de pilotage pourra se faire assister par une ou des personne(s) qualifiée(s) en tant que de besoin à l'initiative du Président du Comité de pilotage.

AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020134-DE
Regu le 17/12/2020

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/134/1.5

Feuillet n° 14.

VU les dispositions en matière de commande publique,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à avoir recours au groupement de commandes avec la Communauté de communes Vallée de l'Homme, la Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et la Communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède, et à signer tout document y afférent, notamment la convention.

APPROUVE la convention ci-jointe réglant des dispositions prises entre les parties ci-dessus désignées pour la création d'un groupement de commande destiné à la réalisation d'une « Démarche sur la signalétique dans le cadre du Grand Site de France de la vallée de la Vézère ».

DIT qu'un Comité de pilotage est mis en place et qu'il est présidé par Monsieur le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Homme ou son représentant.

DESIGNE comme membres du Comité de pilotage :

M. Stéphane ROUDIER, titulaire, et M. Dominique BOUSQUET, suppléant.

VALIDE la clé de répartition des frais liés à la réalisation de la phase 2 – Projet de définition de signalisation, comme exposés ci-dessus.

S'ENGAGE à prévoir à son budget les dépenses correspondantes à sa participation aux frais de l'étude et à les verser au coordonnateur soit la Communauté de communes Vallée de l'Homme.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 17/12/2020

Le 1^{er} Vice-Président

Par délégation

Roland MOULINIER.



AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020134-DE
Regu le 17/12/2020

